

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE N°3

- Mme **Marie BRAHIC** (représentante des parents d'élèves et présidente de l'APE)
- Mme **Martine BAÏSSET** (futur mairesse de la Vacquerie)
- Mme **Nathalie GALIEN** (représentante des parents d'élèves et animatrice à l'ALP de Saint Maurice)
- Mme **Charline NAVARRO** (1^{ère} adjointe à la mairie de Saint Pierre de la Fage)
- Mme **Noëlle MARSAL** (adjointe à la mairie de Saint Pierre de la Fage)
- Mme **Nelly CABANES** (adjointe aux affaires scolaires pour la mairie de Saint Maurice-Navacelles)
- Mme **Anne ALLEMAN** (enseignante adjointe en charge de la classe de CE-CM)
- Mr. **Jean BARRAL** (maire de la Vacquerie)
- Mr. **Pierre-Paul Bousquet** (maire de Saint Pierre de la Fage)
- Mr. **Clément THERY** (maire de Saint Maurice-Navacelles)
- Mr. **Bernard VINEL** (DDEN)
- Mr. **Olivier BARRE** (responsable de la section enfance à la communauté de communes du Lodévois-Larzac)
- Mr. **Jocelyn PERRIN** (directeur de l'école de Saint Maurice-Navacelles en charge de la classe de Maternelle-CP)

Excusés :

- Mme **Karin GAVIGNET-ROSETTE** (inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Lodève)

Déroulement de l'ordre du jour :

1- Périscolaire

- La présentation des équipes est faite lors du tour de table qui inaugure la séance. S'occuperont des affaires scolaires pour les différentes mairies : Mme Nelly CABANES pour la mairie de Saint Maurice-Navacelles, Mme Martine BAÏSSET pour la mairie de La Vacquerie, Mr. Pierre-Paul BOUSQUET et Mme Charline NAVARRO pour la mairie de Saint-Pierre de la Fage.

2- Bilan COVID19

- Reprise de l'école le jeudi 14 mai avec 11 élèves accueillis (8 dans la classe de CE-CM et 3 dans la classe de Maternelle-CP). Aucun élève de maternelle accueilli au départ, ils ont commencé à revenir à partir du mois de juin (avec d'abord une priorité pour les Grande Section pendant la première semaine de juin, puis les Petites et Moyennes Section à partir de la deuxième semaine de juin). Aujourd'hui, 16 élèves sont accueillis dans la classe de CE-CM et 14 dans la classe de Maternelle-CP, soit environ 90 % de l'effectif total de l'école.
- Le bilan de la gestion de la Covid19 au sein de l'école de Saint Maurice-Navacelles est plutôt positif :
 - L'enseignement à distance a été très bien suivi par la grande majorité des familles pendant la période de confinement. Aucun élève en situation de décrochage scolaire en élémentaire, quelques difficultés pour un très petit nombre de familles à suivre le travail demandé sur la durée. Les familles de maternelle ont également, pour la plupart, bien suivi les recommandations données par Mr. PERRIN afin de permettre la continuité pédagogique.
 - Le retour à l'école s'est fait de manière plutôt sereine avec peu d'appréhension de la part des élèves. Une petite gêne ressentie par les plus jeunes face aux adultes masqués. Les élèves ont bien compris et respecté le protocole mis en place à l'école ainsi que les raisons pour lesquelles il devait être rigoureusement appliqué.

→ Le protocole actuellement mis en place depuis le lundi 22 juin a été assoupli par rapport à celui mis en vigueur au mois de mai.

Aucune information officielle n'a encore été donnée concernant les conditions d'accueil à la rentrée mais il y a de fortes chances que le protocole actuel soit appliqué à la rentrée. Tout va dépendre de l'évolution de la pandémie au cours des vacances d'été mais une absence totale de protocole à la rentrée semblerait à exclure.

3- Suivi des effectifs

→ Effectif prévisionnel : 2 PS, 4 MS, 3 GS, 3 CP, 6 CE1, 3 CE2, 2 CM1, 3 CM2

soit 27 élèves en tout (13 en Mater-CP, 14 en CE-CM).

Parmi ces 27 élèves, 3 sont susceptibles de ne plus être à Saint Maurice à la rentrée de septembre d'où **un effectif prévisionnel compris entre 24 et 27 élèves pour la rentrée 2020.**

→ L'équipe enseignante indique que c'est le plus petit effectif observé depuis au moins quinze ans.

Mr. PERRIN indique qu'il a été en contact avec les syndicats ainsi que l'Inspection académique pour prévenir une fermeture de classe qui aurait pu s'opérer dès la rentrée 2020 sans l'intervention du ministre. Les syndicats vont garder le dossier pour l'an prochain afin de nous aider au mieux en cas de fermeture programmée de classe.

Dans cette hypothèse, Mr. PERRIN rappelle également que les mairies auront un rôle important à jouer afin de défendre la deuxième classe de l'école de Saint Maurice et ainsi éviter le retour à la classe unique.

Dans tous les cas, la situation des effectifs est très préoccupante et sera à surveiller attentivement pour la rentrée 2021.

4- Budget

→ Les trois mairies reconduisent le même budget que l'année précédente pour l'achat des fournitures, manuels scolaires, livres et autre matériel indispensable au bon fonctionnement de l'école. Cela malgré la baisse prévue des effectifs pour la rentrée prochaine, ce qui montre encore une fois l'intérêt tout particulier que les trois mairies portent à leur école.

→ Concernant la coopérative scolaire, il y a 104,35 € en caisse + 200,17 € en banque sur le dernier relevé (cad celui du mois de janvier...)

→ Mme. BRAHIC évoque les difficultés financières rencontrées par une famille de la Vacquerie concernant le paiement des repas de la cantine. Mr. BARRE propose que la famille rencontre une assistante sociale afin de trouver une solution à ce problème.

→ Le conseil d'école soulève (encore une fois) une problématique concernant l'accès à la culture inéquitable par rapport aux enfants de la ville en raison du coût élevé des transports.

Les mairies demandent à avoir un courrier de la part de l'école afin de pouvoir peser dans les prises de décision concernant les subventions allouées aux écoles.

Mr. PERRIN évoque un changement concernant la compagnie de transport des élèves, les autocars Pons prennent la place des autocars du Lodévois ce qui sera l'occasion de négocier davantage les prix.

Mme. BRAHIC évoque « l'arrangement » anciennement trouvé avec les autocars du Lodévois afin de permettre le transport des élèves restant à la garderie du soir et la nécessité de renégocier cela avec la nouvelle compagnie.

5- Périscolaire

→ Mr. BARRE évoque un bilan plutôt positif de la gestion de la Covid19 avec un protocole rigoureux et qui a pu être bien appliqué par l'ensemble du personnel ainsi que les enfants. En ce qui concerne la restauration scolaire, les Halles Solanid ont proposé des repas froids pendant les premières semaines avant de repasser à des plats chauds.

Mme GALIEN évoque quelques difficultés rencontrées comme la nécessité de faire un double service afin de permettre de faire manger tous les enfants tout en respectant le protocole et en particulier les distanciations. Elle évoque également le fait que certains parents ayant remis leur enfant à l'école n'ont pas prévenu le service périscolaire qui s'est retrouvé parfois en dans une grande difficulté pour proposer des repas à l'ensemble des élèves. Mr. PERRIN s'engage à rappeler aux familles, au cours de la réunion de rentrée prochaine, la nécessité absolue de prévenir le service périscolaire parallèlement à l'école en cas d'absence de leur enfant.

→ SSCC, dispositif mis en place par la communauté de communes pour les élèves dont l'école ne pouvait assurer l'accueil à temps complet et afin d'assurer un complément d'accueil autour d'activités artistiques, sportives et culturelles. Dispositif mis en place dans 2 écoles de Lodève, à Soubès et à Saint-Etienne de Gourgas.

Le dispositif a pris fin le lundi 22 juin avec le retour de l'obligation scolaire.

Mr. BARRE met en avant la vigilance à avoir concernant le personnel encadrant les enfants dans ce dispositif, car souvent inconnu des enfants et des enseignants. De ce fait, Mr. BARRE privilégie le recours aux animateurs de la communauté de communes afin d'encadrer les élèves dans l'hypothèse où le dispositif devait être remis en place pendant l'année scolaire 2020-2021.

→ Mme BRAHIC soulève un problème concernant la provenance de certains aliments proposés aux enfants, en particulier la viande provenant régulièrement de pays lointains de l'UE comme la Pologne. Ne serait-il pas possible de privilégier les produits et producteurs locaux ainsi que les circuits courts ? Les Halles Solanid évoquent des problèmes budgétaires tandis que Mr. BARRE rappelle le contenu de la convention signée entre la communauté de communes et les Halles Solanid et qui autorise cette pratique.

6- Entretien et travaux de l'école

→ Aménagement de la cour de récréation pour créer des zones de jeux ou de temps calme.

→ La cour de l'école va être aménagée en différentes zones selon le plan réalisé par les élèves de Mme ALLEMAN. Mme. GALIEN évoque également d'autres idées comme la végétalisation de la zone supérieure de la cour, ce qui aura notamment l'avantage de la rendre moins accidentogène.

Elle évoque à nouveau une intervention de la part de la Compagnie des Jeux de Lodève afin que les élèves fabriquent des jeux de cour que nous pourrions ensuite garder et réutiliser à l'école. Le financement pourrait se faire grâce à l'APE.

→ Mr. PERRIN souligne l'importance de la périodicité de certaines interventions comme le nettoyage de la cour de récréation (notamment des mousses vertes glissantes) et des gouttières (qui se bouchent et entraînent des inondations dans la salle de motricité ainsi que la classe de Mme ALLEMAN), la vérification du niveau de fioul afin d'éviter d'éventuelles ruptures de chauffage, la vérification du bon fonctionnement des néons et des chasses d'eau

→ Mr. PERRIN demande également à la mairie s'il est possible de refaire en partie les peintures dans les classes pendant les vacances d'été pour un « rafraîchissement » nécessaire.

→ Le CE soulève à nouveau le soucis des produits d'entretien utilisés pour le ménage de l'école comportant de nombreux composants chimiques poussant la femme de ménage à porter un masque de protection occasionnellement. La mairie de Saint Maurice envisage l'emploi de produits plus respectueux de l'environnement et moins nocifs pour la femme de ménage qui les utiliserait. Mr. PERRIN n'y voit aucun inconvénient dans la mesure où ces derniers puissent être aussi efficaces que les produits encore actuellement utilisés.

Mme. BRAHIC demande s'il est possible de faire la même chose à la cantine. Mr. BARRE répond que le ménage à la cantine dépend de la communauté de communes et qu'il y a une liste de produits spécifiques à utiliser.

→ Problème de connexion internet dans la classe de Mme ALLEMAN

→ Renouveler les trousse à pharmacie de chaque classe en respectant la liste officielle du ministère

→ Réparation nécessaire des volets électriques de la classe de Mme ALLEMAN

→ Faire un double des clés du portail ainsi que de la porte extérieure de la classe des Maternelle-CP pour Mme ALLEMAN qui ne les a plus

→ Faire installer une sonnette à la porte côté rue de la classe de Mr. PERRIN

→ Installer un/des panneau(x) de signalisation afin d'indiquer l'entrée de l'école

→ Réparer le relais alarme téléphonique dans la cour de l'école

→ Installer une alarme incendie dans la cour de l'école afin que le signal soit audible depuis l'extérieur (**cf. bilan PPMS**)

7- Questions diverses

→ Mr. VINEL questionne l'équipe enseignante à propos du projet d'école qui devait être voté lors de ce conseil. Mr. PERRIN répond qu'en raison du confinement, l'élaboration du projet d'école est remis à la rentrée prochaine et que seuls les axes doivent être choisis, à la demande de Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Mme. ALLEMAN rappelle les trois axes qui ont été choisis à savoir le harcèlement à l'école, la pratique sportive et l'enseignement des langues vivantes.